

taires en s'adressant aux services de distribution à l'étage inférieure.

M. Loisel: Monsieur le Président, des exemplaires des prévisions budgétaires seront transmis immédiatement aux leaders des divers partis à la Chambre et aux porte-parole du Conseil du Trésor. En outre, 1 000 exemplaires seront mis à la disposition des députés. On est en train d'en apporter quelques-uns dans l'antichambre de l'opposition.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les observations formulées par mon collègue, le leader parlementaire du Parti libéral.

Notre esprit de collaboration vient de ce que les députés de l'opposition ont insisté hier pour que nous leur remettions un exemplaire des prévisions budgétaires à 10 heures plutôt qu'à midi, comme nous l'avions prévu, afin qu'ils puissent soulever certains points pendant la période des questions.

Comme nous sommes toujours raisonnables et coopératifs, nous avons fait ce qu'il fallait pour leur donner satisfaction, ce qui a demandé d'énormes efforts à mon collègue, le président du Conseil du Trésor. Ainsi, lorsqu'il est question de collaboration, j'espère que c'est simplement un oubli de la part de l'honorable leader parlementaire du Parti libéral de ne pas avoir remercié le gouvernement d'avoir donné suite à la demande présentée par les libéraux hier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de me lever en entendant une si belle déclaration. Il faut dire que nous venons d'adopter un ordre de la Chambre, en vertu duquel l'opposition s'est engagée à adopter aujourd'hui le projet de loi C-92 à toutes les étapes ainsi que la proposition numéro 23, ce qui est tout à fait exceptionnel—je tiens à le souligner. Cette volonté de collaborer avec le gouvernement est exceptionnelle, étant donné qu'hier, ce dernier refusait de nous remettre le Budget des dépenses.

C'est donc pour compenser, monsieur le Président, que nous avons obtenu cette petite concession à 10 h 15 ce matin.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je ne veux pas participer à la dispute en cours, mais je crois que le compte rendu établit clairement qui a fait quoi et quand.

Je n'ai pas eu l'occasion de consulter la liste des comités qui étudieront le Budget des dépenses, mais on peut supposer qu'elle comprend le Comité des transports

et le Comité permanent de la consommation, des corporations et de l'administration gouvernementale.

Monsieur le Président, vous savez que j'ai soulevé la question de privilège, il y a quelque temps, sur le fait que ces comités ne peuvent se réunir. Comme ces comités sont inactifs actuellement, je comprends mal comment ils pourront se décharger de leurs responsabilités à l'égard de l'examen du Budget des dépenses. Je me demande si cela ne compromet pas le mode d'affectation de crédits prévu au Règlement de la Chambre.

Je voudrais maintenant faire savoir que les membres de mon parti se préoccupent de cette question importante et que, nous trouverons le moyen la semaine prochaine, de soulever cette question à la Chambre.

M. le Président: Conformément à l'ordre du jour adopté plus tôt aujourd'hui, la motion du président du Conseil du Trésor est adoptée d'office.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (au nom de la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, le projet de loi C-92 propose une modification à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin d'approuver une modification de l'Assemblée législative des territoires à son ordonnance sur les langues officielles, relativement à la prolongation de l'échéance pour la traduction, l'impression et la publication bilingues des lois territoriales.

En 1984, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a conclu une entente avec le gouvernement fédéral pour faire du français une langue officielle au sein des institutions législatives et gouvernementales des Territoires, ainsi que pour fournir des services gouvernementaux en français.

L'entente prévoyait que le gouvernement des Territoires adopterait une ordonnance sur les langues officielles qui serait enchâssée dans la législation fédérale. De cette façon, aucune modification qui pourrait toucher les droits ou services prévus à l'entente ne pouvait être apportée